TL6575

Participation aux travaux de la 38ème session de la SOUS-COMMISSION DE LA LUTTE CONTRE LES MESURES DISCRIMINATOIRES ET DE LA PROTECTION DES MINORITÉS

Genève, 5-31 août 1985

RAPPORT

Introduction

La Sous-Commission (...) est composée par experts des droits de l'homme, élus par la Commission des Droits de l'Homme (cf. annexe 1). Sont présents comme observateurs les représentants des pays membres de l'ONU et des ONG ayant le statut consultatif auprès des Nations Unies, lesquelles ont droit, dans chaque point de l'ordre du jour, à une communication écrite et une intervention orale (en principe, de 10 m.).

Invité par PAX ROMANA, à la suite d'une 3ème invitation semblable à l'occasion de la 37ème session de la Sous-Commission (...) (Genève, 6-31 août 1984) et de la Commission des Droits de l'Homme (Genève, 4 février - 15 mars 1985), j'ai participé aux travaux de la 38ème session de la Sous-Commission, réunie à Genève du 5 au 31 août 1985. J'y suis resté pendant 15 jours (du 12 au 26 août) avec l'objectif de présenter la question du Timor Oriental sur le point 26 de l'ordre du jour. —"

À Lisbonne, je travaille à plein temps au Centro de Informação e Documentação Amilcar Cabral (CIDAC), entre autres coordonnant le travail de la Comissão para os Direitos do Povo Maubere (CDPM) et j'appartiens aussi au groupe chrétien de solidarité avec le peuple du Timor Oriental "A Paz é Possível em Timor-Leste".

Les deux organisations ~~remercient~~ remercient PAX ROMANA pour son intérêt à la question du TO et pour son invitation et moi même je tiens à remercier très vivement l'équipe de Genève pour sa confiance dans notre travail, ainsi que les représentants de Pax Christi International, section de Suisse romande et de la Ligue Internationale pour les Droits et de la Libération des Peuples pour son ~~appui~~ et son appui.

1. Le Timor Oriental et la Sous-Commission

La question du TO avait été présentée ~~aux~~ aux 36ème et 37ème sessions de la Sous-Commission, ayant fait l'objet ~~de l'adoption~~ d'une résolution à chaque occasion, la dernière approuvée par voix contre 1 voix et abstentions. La question avait ~~aussi~~ aussi été soulevée ~~à la~~ aux 39ème, 40ème et 41ème sessions de la Commission des Droits de l'Homme, où une résolution fut approuvée en 1983. Par contre, à la 40ème session aucune résolution n'a été présentée ~~à ce sujet~~ et à la dernière session ~~le sujet~~ du TO a été écarté, les membres de la Sous-Commission, en processus confidentiel, ont décidé ~~de~~ considéré qu'il n'était plus nécessaire de continuer l'examen de la ~~cette~~ question.

2. Travail préparatoire

Pour la première fois, les ONG se sont engagées dans la préparation des ~~à~~ envoyer au Centre des Droits de l'Homme, afin qu'elles puissent être examinées lors de la procédure confidentielle (1503) à la Sous-Commission. ~~Le~~ Le CDPH et le groupe "A Paz i Positiva en TL", ~~ont~~ en permanent contact avec

& Pax Romana, ont ~~recueilli tous les~~ repris tous les éléments d'information sur la violation des droits de l'homme ~~sur la base de sources sûres~~ en examinant toutes sources récentes en provenance du TO. Des documents sur les arrestations sans jugements, les prisons, la torture, les conditions de vie dans le territoire, ainsi que des listes de plus de 300 personnes arrêtées et ensuite torturées, assassinées, disparues ou déportées